

# REGLEMENT

## 2021

**DES CHAMPIONNATS BASEBALL  
SENIOR R1 R2 R3**

### **RESPONSABLES CRSB**

Rudy Laboureau  
Damien Guionie

### **ARBITRAGE**

### **SCORAGE-STATISTIQUES**

Marion AUGUSTE  
Sylvie MACHADO  
Mélanie DESCAT

# SOMMAIRE

<b>1 PRESENTATION DE LA SAISON SPORTIVE 2021 .....</b>	<b>3</b>
<b>2 CHAMPIONNATS DE NOUVELLE AQUITAINE.....</b>	<b>3</b>
2.1 Gestion.....	3
2.2 Conditions financières .....	4
<b>3 DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS .....</b>	<b>4</b>
3.1 Championnat R1.....	5
3.2 Championnat R2.....	5
3.3 Championnat R3.....	5
<b>4 CALENDRIERS ET CODIFICATIONS DES RENCONTRES .....</b>	<b>5</b>
<b>5 REGLEMENTS .....</b>	<b>5</b>
5.1 Généralités .....	5
5.2 Déroulement des matchs.....	6
5.3 Report .....	7
5.4 Préparatifs d'avant match .....	8
5.5 Forfait .....	9
5.6 Arbitrage .....	10
5.7 Scorage et décomptes .....	12
5.8 Les protêts (article 25 des RGES) .....	13
5.9 Classement .....	14
5.10 Finales.....	14
5.11 Récompenses .....	16
<b>6 ADRESSES OFFICIELLES DE LA C.R.S.B. R1,R2, R3 ET STATS.....</b>	<b>17</b>
6.1 C.R.S.B. R1, R2, R3 et statistiques .....	17
6.2 Responsables d'équipes .....	18
<b>7 BAREME DES PENALITES PAR MATCH .....</b>	<b>20</b>
7.1 Feuille de match et feuilles de scorage .....	20
7.2 Codification des rencontres.....	20
7.3 Joueurs et Coaches .....	20
7.4 Forfait financier .....	20
7.5 Report .....	21
7.6 Arbitres .....	21
7.7 Protêt, réclamation, contestation .....	21
<b>8 BAREME DES FRAIS D'ARBITRAGE - SCORAGE PAR MATCH.....</b>	<b>21</b>

## **1 PRESENTATION DE LA SAISON SPORTIVE 2021**

Le calendrier sportif envoyé séparément a été établi en fonction des critères imposés par la FFBS et du calendrier général établi par la commission sportive fédérale, la CNSB.

Les RGES fédéraux et plus particulièrement les articles du chapitre 17 sont applicables à aux championnats Nouvelle Aquitaine excepté les dérogations précisées dans ce texte.

Ces RGES Baseball sont consultables sur le site fédéral. A noter l'introduction du Tie-Break, articles 17-17 à 17-21.

Les championnats se dérouleront du dimanche **28 février 2021** au dimanche **4 juillet 2021**.

Au cours de cette période auront lieu les rencontres de Régionale 1, Régionale 2 et Régionale 3. Ces rencontres ne peuvent être jouées que par des joueurs licenciés compétition ayant 16 ans et plus dans l'année.

Les finalistes de la Régionale 1 pourront continuer leurs parcours en championnat de France de Division 3.

L'objectif pour la R1 et la R2 est de conserver la structure du championnat à 8 équipes d'une année sur l'autre.

Si au terme de ce championnat, un club R1 monte en D2, la mieux classée des équipes R1 descendantes en R2 sera repêchée.

Si les 2 clubs participant à la D3 montaient en D2 alors le 2eme de R2 aura la possibilité de jouer en R1.

Le champion Nouvelle-Aquitaine de Régionale 2 **2021** aura la possibilité de jouer en Régionale 1 en **2022**.

Le champion Nouvelle-Aquitaine de Régionale 3 **2021** aura la possibilité de jouer en Régionale 2 en **2022**.

Si une ou plusieurs équipe(s) de D2 est reléguée(s), sportivement, il(s) jouera(ont) en R1. Dans ce cas les moins bien classés de R1 redescendent en R2. Et les moins bien classé de R2 descendra en R3.

**Si une équipe de Niveau national ou régional** descend administrativement (**par choix sportif** ou obligations financières), alors cette équipe jouera à la place de son équipe réserve dans la division où se trouvait cette dernière. L'équipe réserve jouera alors sa saison au plus bas niveau régional **2022**.

## **2 CHAMPIONNATS DE NOUVELLE AQUITAINE**

### **2.1 Gestion**

**8 équipes** sont inscrites en championnat Régionale 1, **8 équipes** en championnat Régionale 2 et **X équipes** en championnat Régionale 3. **A partir de la 12ème équipe inscrite dans la plus basse division du championnat Nouvelle-Aquitaine, alors une division supplémentaire sera créée. Les équipes peuvent être mixtes par dérogation de la CNSB aux RGES (dérogation valant uniquement pour la saison 2021).**

Les responsables CR SB, pour la R1, R2 et R3, recevront l'ensemble des feuilles de match, de scorage, les iRosters (ou les attestations individuelles de licences le cas échéant), décompte des lancers et des manches pour les receveurs (pour les joueurs mineurs) **par mail**.

Le championnat Régional 1 sera géré par Damien Guionie

Le championnat Régional 2 sera géré par Rudy Laboureau.

Le championnat Régional 3 sera géré par Damien Guionie et Rudy Laboureau.

**L'envoi des documents de matchs se passe via la plateforme de dépôt de documents de la ligue : <http://na.upload.ffbs.fr>**

Les feuilles de scorage de ce championnat seront exploitées par Marion Auguste, Sylvie Machado et Mélanie Descat.

**Le scorage en R3 n'est pas obligatoire, mais vivement recommandé. Le scorage doit cependant être envoyé détaillant le score par manche et doit être rempli sur la feuille de match.**

En cas de litige, les feuilles de matches de R1, R2 ou R3 seront envoyées à la CRSB.

Le règlement, les calendriers initiaux R1, R2 et R3, les résultats R1, R2, R3 et statistiques seront regroupés sur le site de la Ligue : [www.lna-baseball.com](http://www.lna-baseball.com)

*NB : Les battes bois ou composite (cf. liste FFBS) sont fortement recommandées en R1.*

## **2.2 Conditions financières**

### **2.2.1 Montant des droits de participation**

Les frais d'engagement en R1 sont de 150 €.

Les frais d'engagement en R2 et R3 sont de 120 €.

Suite à la décision du comité directeur du 7 novembre 2020, les frais d'engagement seront versés par virement bancaire (coordonnées bancaires sur le formulaire d'inscription).

Une preuve de virement sera envoyée aux responsables CRSB et au trésorier ou président(e) de la ligue **en même temps** que le bulletin d'inscription.

### **2.2.2 Montant du dépôt de garantie**

Il n'y a pas de dépôt de garantie pour les championnats Nouvelle Aquitaine.

La CRSB fera le décompte des pénalités financières de chaque clubs (forfaits et amendes) et la transmettra aux clubs concernés lors de la réunion CRSB d'avant saison.

Tout club qui ne se serait pas acquitté de ses dettes et pénalités financières **au plus tard le jour de l'assemblée générale de la Ligue Nouvelle-Aquitaine** qui valide le championnat à venir, verrait son inscription à ce championnat **invalidée**.

Les frais d'inscription versée pour ce championnat serait alors remboursé, dettes et pénalités financières déduites.

Le club en question ne participerait pas au championnat et perdrait tous ses droits sportifs pour la saison suivante. Le club ne pourra participer au championnat de la saison suivante qu'après le règlement de ses dettes et frais d'inscriptions.

## **3 DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS**

Les championnats R1, R2 et R3 sont composés de 2 poules de 4 équipes.

Première partie : Phase de poule

Deuxième partie : Regroupement de niveau, suite aux résultats de la première phase

Troisième partie : Finale au meilleur des 3 matches

Le championnat R2 est identique à la R1.

Le championnat R3 est identique à la R1 et R2.

La répartition des poules en R1 et R2 se feront au classement de la saison de la saison précédente :

Poule 1 (1<sup>er</sup>, 4<sup>eme</sup>, 5<sup>eme</sup>, 8<sup>eme</sup>), Poule 2 (2<sup>eme</sup>, 3<sup>eme</sup>, 6<sup>eme</sup>, 7<sup>eme</sup>)

La répartition des poules en R3 se fera géographiquement.

### **3.1 Championnat R1**

#### **8 Équipes :**

Pessac	Pineuilh
La Rochelle 2	Anglet
Bon-Encontre	Pau
Limoges	La Teste

### **3.2 Championnat R2**

#### **8 Équipes :**

Périgueux	Angoulême
Châtelleraut/Rochefort	Campet
St Aubin 2	Eysines 2
Brive	Poitiers/Niort

### **3.3 Championnat R3**

#### **8 équipes :**

Anglet 2	La Rochelle 3
Pau 2	Limoges 2/ <b>Javerdat</b>
Andernos/Begaar	Pessac 2
Le Porge	<b>BBE 2</b>
<b>Anglet 3</b>	

## **4 CALENDRIERS ET CODIFICATIONS DES RENCONTRES**

Envoyés en annexe

## **5 REGLEMENTS**

### **5.1 Généralités**

#### **5.1.1 Réglementation applicable**

Le règlement des championnats de Baseball Seniors Nouvelle-Aquitaine est celui des Règlements Généraux des Épreuves Sportives (R.G.E.S) de la FFBS et des règles officielles du Baseball.

Les points spécifiques aux championnats Nouvelle-Aquitaine de Baseball Seniors sont développés ci-après.

#### **5.1.2 Compétence et organisation des championnats**

La Commission Régionale Sportive Baseball (C.R.S.B) gère les championnats de Baseball Seniors et elle est seule compétente pour l'organisation des championnats et l'élaboration des calendriers des rencontres qui devront être votés lors de l'Assemblée générale de début d'année.

### 5.1.3 Éligibilité

Pour inscrire une équipe dans un championnat officiel, un groupement sportif doit :

- avoir pris des licences compétition 2021 pour tous les joueurs
- s'acquitter des droits financiers d'inscription en championnat.
- **s'être acquitté de ses dettes, pénalités et forfaits financiers de la saison précédente, concernant tous les championnats de la LNABSC, au plus tard le jour de l'Assemblée Générale de la LNABSC.**
- accepter les conditions d'engagements de la LNABSC.

Pour inscrire une équipe en Régional 1, le club ou groupement sportif doit avoir 40 licenciés dont 15 jeunes inscrits dans un championnat et un entraîneur diplômé. Une dérogation pourra être votée par l'AG pour le championnat correspondant à l'année en cours. **En cas de non-respect de ce prérequis, l'équipe sera reléguée en R2, l'équipe reléguée de R1 la dernière saison sera repêché.**

## 5.2 Déroulement des matchs.

### 5.2.1 En Régionale 1 et Régionale 2

Le championnat se déroule en programme double (4.13) : c'est-à-dire 2 rencontres dans la même journée.

L'équipe citée en premier sur le calendrier du championnat reçoit 2 fois dans la même journée.

Les deux rencontres sont limitées à 7 manches ou 2h30 heures de jeu en R1 et R2.

Pas de reprise supplémentaire à 2h20 de jeu effectif. On termine la manche même si les 2h30 sont atteintes sauf si l'équipe qui mène est l'équipe recevante.

Les rencontres s'arrêtent lorsqu'une équipe mène avec au moins 10 points d'écart à partir de la 5ème manche (ou 4 manches ½ si l'équipe qui mène est l'équipe recevante).

Le début des rencontres est prévu à **11h** pour les matches de R1 et R2.

L'intervalle entre les rencontres est de 30 minutes (4.13 c).

Pour valider une rencontre, il faut 5 manches effectuée (ou 4 manches ½ si l'équipe qui mène est l'équipe recevante).

### 5.2.2 En Régionale 3

Le championnat se déroule en programme double (4.13) : c'est-à-dire 2 rencontres dans la même journée.

L'équipe citée en premier sur le calendrier du championnat reçoit 2 fois dans la même journée.

- Les deux rencontres se jouent en 5 manches
- Le changement d'équipe en attaque intervient au bout de 3 retraits ou si l'équipe offensive a marqué 5 points dans la manche.

**Exception :** Si le dernier batteur d'une manche **frappe**, le batteur et tous les coureurs peuvent marquer des points, selon les règlements de course sur les bases.

Le début des rencontres est prévu à **11h** pour les matches de R3.

L'intervalle entre les rencontres est de 30 minutes (4.13 c).

### 5.2.3 Suspension d'un match en cours

Toute rencontre suspendue est régie par les règlements officiels de Baseball, article 7.02

## **5.3 Report**

### **5.3.1 Motivations de Report de matchs**

**Aucun report de match** ne sera accepté par la C.R.S.B :

**1.** Si la demande de report n'est pas reçue à la C.R.S.B 7 jours avant la date initiale la rencontre **via le formulaire de demande de report officiel**. Dans ce cas, les 2 équipes impliquées par ce report se verront sanctionnées de 2 matchs perdus chacune (7-0)

**2.** Si la demande de report de match est motivée pour convenance personnelle.

\*\* les jours de réserve sont des journées de championnat, donc forfait avec pénalité financière pour l'équipe absente.

### **5.3.2 Report de match accepté par la C.R.S.B.**

**1.** Si la demande de report de match est motivée par les intempéries (Pluie, neige et terrain impraticable) ou terrain indisponible.

**2.** Si la demande de report de match est motivée par une rencontre de championnat national prioritaire sur les journées de championnat régional.

**3.** Si la demande de report est motivée par une interdiction d'accès au terrain, ordonnée par la municipalité. (Copie de l'arrêté municipal à transmettre à la C.R.S.B.)

**4.** Si les 2 clubs et la C.R.S.B. sont d'accord, alors le changement de date ou de lieu sera étudié pour éviter un forfait. Cependant si une date de réserve est utilisée pour ce report, alors ce match ne sera pas prioritaire. Une fois la date initiale de la rencontre passée, si la date doit être utilisée pour un autre match, le club demandeur du report sera déclaré forfait

### **5.3.3 Conditions de Report de matchs**

En cas d'impossibilité de jouer une rencontre pour une cause autre que celle incombant à l'un des clubs compétiteurs, (dans le cas où les équipes sont sur le lieu de la rencontre, ou que la rencontre a débuté) l'impossibilité de jouer doit être constatée par l'arbitre en chef sur le terrain.

Dès le lendemain, l'arbitre doit retourner au responsable de la C.R.S.B la feuille de match remplie en précisant la ou les causes d'impossibilité de jouer ou de l'arrêt de la rencontre. Il peut aussi l'envoyer **par mail**.

La C.R.S.B décidera alors la date de report de la rencontre qui sera la journée de réserve la plus proche.

### **5.3.4 Report d'une rencontre pour cause d'intempérie**

En cas de report d'une rencontre pour cause d'intempérie (dans le cas où les équipes ne se déplaceraient pas) le club recevant doit informer :

- 1.** La C.R.S.B, le jour même
- 2.** L'équipe visiteuse, le plus tôt possible, au plus tard à 9h00 le jour de la rencontre
- 3.** L'arbitre en chef, le plus tôt possible
- 4.** Le scoreur du club, le plus tôt possible

La date retenue pour le report de la rencontre est obligatoirement, la première journée de réserve prévue au calendrier officiel.

## **5.4 Préparatifs d'avant match**

### **5.4.1 Équipe recevante**

#### **5.4.1.1 Obligations**

La rencontre doit être confirmée **48h avant la date**, par mail, par le club recevant au club visiteur, avec en copie le responsable du championnat auquel appartient l'équipe, accompagnée pour la première rencontre d'un plan descriptif d'accès au terrain ainsi que l'heure de début du premier match.

L'équipe visiteuse devra confirmer sa présence en réponse à ce mail de convocation, avec en copie le responsable du championnat auquel appartient l'équipe.

Si la rencontre n'est pas confirmée au moins 48h, avant la date prévue de la rencontre, le club sera sanctionné par une amende prévue au Chapitre 7 du présent règlement.

#### **5.4.1.2 Rencontres sur terrains neutres.**

Dans l'impossibilité pour un club de recevoir une journée de championnat ou en cas de grandes distances séparant les clubs, il est possible de jouer cette journée sur un terrain neutre.

##### **Plusieurs conditions sont à respecter :**

- Informer la C.R.S.B. en remplissant le formulaire officiel de report (changement de date ou lieu),
- Accord entre les 3 clubs, recevant la journée, visiteur, hôte de la journée (accord écrit et signé par les 3 clubs au minimum 7 jours avant la rencontre),
- Pour le club hôte, tout mettre à disposition pour le bon déroulement de la journée (Aire de jeu tondue, lignes tracées, mise à disposition de vestiaires...),
- Le club recevant la journée fournit balles, arbitre, scoreur... comme si les matchs se déroulaient sur son terrain.

Si les matches ont lieu sur terrain neutre, il est impératif que les 2 clubs envoient leur accord à la CRSB **par mail** 7 jours avant les rencontres. Si cette information ne parvient pas à la CRSB et qu'il y a un litige, l'équipe recevante sera forfait avec pénalités financières.

En aucun cas un club visiteur se déplaçant sur un terrain neutre a obligation de faire de même pour un match retour.

#### **5.4.1.3 Feuilles de matchs**

Le club recevant fournit la feuille de match officielle et originale, préalablement remplie pour son équipe avec :

- Date, lieu, type, catégorie et numéro de codification de la rencontre
- Nom de l'équipe et nom de la ville
- Nom et prénoms des joueurs
- Positions
- Roster iClub avec photos lisibles ou pièces d'identité des joueurs et coachs,
- Nom du manager

#### **5.4.1.4 Traçage du terrain**

Le terrain doit être tracé, au minimum les boîtes de frappe, les lignes de foul-ball de 1ère et de 3ème base et, si possible, le couloir de 1ère base, pour au moins le 1<sup>er</sup> match de la journée auquel cas l'arbitre décidera de la tenue ou non du match.

Si l'arbitre décide de ne pas faire jouer le match pour raison de non traçage du terrain ou traçage insuffisant au bon déroulement d'une rencontre, l'équipe recevante aura un match perdu sur tapis vert 0-7.

Le responsable du traçage du terrain du club recevant doit avoir terminé le traçage de la surface de jeu, **10 minutes avant le début de chaque rencontre.**

## **5.4.2 Les équipes en présence**

Chaque équipe doit fournir à l'arbitre en chef, avant le début de chaque rencontre, 3 copies de l'alignement au bâton :

- 1 pour le scoreur, une demi-heure avant le début de la rencontre
- 1 pour l'arbitre en chef
- 1 pour l'équipe adverse

Par dérogation à l'article 18-05-01 des RGES, l'échauffement avant match sera de 20' de batting par équipe en commençant par l'équipe recevante suivis de 10' de « défense » par équipe.

La feuille de match doit obligatoirement être remplie avant le début du match. Tous les joueurs doivent être présents au début du match. Pour ceux ayant des difficultés du fait de leurs activités professionnelles, ils devront demander une dérogation pour la saison en fonction du métier exercé avec justificatif mais leur nom devra figurer sur la feuille de match remise à l'arbitre avant le début du match.

## **5.5 Forfait**

### **5.5.1 Définitions**

#### **5.5.1.1 Sportives :**

Les clauses de forfait sont définies dans les RGES. Le non-respect de l'horaire de toute rencontre, entraîne la perte de cette rencontre par forfait selon le règlement (4.15, 4.16, 4.17 et 4.18).

Une équipe engagée dans le championnat, après deux journées avec forfait, n'est plus classée sportivement.

Toutes les rencontres disputées par une équipe déclarée définitivement forfait lors d'une saison ne seront pas comptabilisées dans les résultats.

Les matchs restants ne sont pas à jouer.

#### **5.5.1.2 Financières**

**Tout match forfait entraîne une pénalité de 150€.**

**Le quatrième match forfait entraînera le retrait du championnat et en principe, la rétrogradation en division inférieure de l'équipe de R1 ou R2 pour la saison prochaine.**

La perte des deux rencontres par forfait dans un programme double est comptabilisée comme un seul forfait financier.

### **5.5.2 Cas particulier de la R3**

Les équipes de R3 peuvent aligner 8 joueurs sur le terrain sans retrait du 9ème frappeur.

Pour le cas où une équipe se présenterait sur le terrain avec moins de 8 joueurs, cette équipe se verrait sanctionnée d'une défaite sur tapis vert 7-0.

La règle du re-entry est autorisée, 1 seule fois par joueur, à partir du moment où le joueur remplacé a effectué au moins 1 passage à la batte dans le match.

En cas de blessure avérée d'un joueur empêchant une équipe d'aligner au moins 8 joueurs sur le terrain, la possibilité de re-entry d'un joueur pour assurer la tenue du match et ainsi éviter une défaite par manque de joueur, est possible en accord avec l'arbitre.

## 5.6 Arbitrage

### 5.6.1 Modalités et indemnisations

Les rencontres des championnats seront arbitrées par 2 arbitres diplômés en Régionale 1 et celles de Régionale 2 ou de Régionale 3 par un arbitre diplômé ou 2 si possible - au minimum de grade AF1 (pas d'arbitres auxiliaires sur le terrain).

En R1, un arbitre sera désigné par chaque équipe avec alternance à la plaque (équipe recevante pour le 1<sup>o</sup> match, équipe visiteuse pour le 2<sup>o</sup> match).

L'indemnisation des arbitres sera effectuée avant le match conformément au tarif en annexe. Si le paiement n'est pas effectué avant le début du match, l'arbitre est en droit de se désister. Chaque club est responsable du paiement de son arbitre. Si litige entre l'arbitre et le club, le club correspondant sera déclaré forfait pour le match.

### 5.6.2 Vérifications d'avant match

Tout joueur qui ne figurera pas sur le roster iClub de son équipe avec photos, édité moins de 3 jours avant chaque rencontre ET qui ne pourra pas justifier de son identité (CI ou permis de conduire ou passeport) ne participera pas aux matches. (RGES 29 et 30)

L'arbitre a **le devoir d'interdire** de jouer la rencontre, si l'une ou les deux équipes en présence, ne peut présenter le roster iClub, et les pièces d'identité avec photo des joueurs présents sur la feuille de match. **En aucun cas, la carte d'identité du joueur ne se substitue au roster iClub de la FFBS.**

Pour les arbitres et scoreurs ne faisant pas partie du club, les responsables CR SB R1, R2, R3 vérifieront les licences sur le roster :

- Aucun joueur ne peut être rajouté à la main sur le iRosters
- Aucun numéro de licence ne peut être écrit "en cours " sur la feuille de match.
- L'arbitre d'une rencontre vérifie les licences et les pièces d'identité au vu du iRosters.

**-Les mineurs doivent avoir une autorisation parentale pour jouer en compétition Senior.** Le Président du club dans lequel joue le mineur est responsable de cette autorisation comme du certificat médical obligatoire pour tous les joueurs.

**SONT OBLIGATOIRES** les numéros de dossard des joueurs, l'alignement au bâton de chaque équipe, avant le début de la rencontre.

**En cas de non-respect de ces règlements, l'équipe fautive aura match perdu par forfait et une pénalité de 150 €.**

### 5.6.3 Visites au monticule

Les managers ont droit à 3 visites libres au monticule pendant une rencontre, pour parler avec le lanceur

(Une visite libre est une visite pour laquelle le lanceur n'est pas remplacé). Après la 3<sup>ème</sup> visite, chaque visite supplémentaire entraîne le remplacement du lanceur. Lors de chaque manche supplémentaire, chaque équipe bénéficie d'une visite supplémentaire sans changement de lanceur.

Deux visites au monticule pendant la même reprise, au même lanceur, entraînera le remplacement de celui-ci. (Voir RGES art 17 « des visites »). Par dérogation aux articles 17-14-01 et 17-14-02 : après la 2<sup>o</sup> visite au lanceur dans une même manche, le lanceur ne pourra plus lancer dans le match mais pourra avoir une autre position défensive en gardant sa position offensive.

### 5.6.4 Frappeur Désigné

L'utilisation d'un frappeur désigné est autorisée dans les championnats seniors de la Nouvelle-Aquitaine, uniquement pour le lanceur.

### **5.6.5 Échauffement du lanceur**

Le port du masque protecteur pour le catcheur lors de l'échauffement du lanceur entre les manches est obligatoire. Le non-respect de cette règle, après rappel de l'arbitre, entraînera l'expulsion du joueur.

### **5.6.6 Balles de match**

Le club recevant pour chacun des matches doit fournir autant de balles qu'en demande l'arbitre en chef de la rencontre (3 au minimum par match).

Les balles officielles sont celles déclarées par la Fédération.

### **5.6.7 Tenue des arbitres et joueurs**

L'arbitre en chef doit s'assurer de la tenue uniforme de chaque équipe et coaches présents sur le terrain. Il doit être en tenue officielle d'arbitre.

### **5.6.8 Dopage et Bienséances**

Rappel de la note ministérielle : Il est interdit de fumer et de boire de l'alcool sur un terrain de jeu ou dans les abris de joueurs.

Des contrôles " antidopage " peuvent avoir lieu, sans avertissement préalable.

### **5.6.9 Feuilles de matchs et i-roster**

La feuille de match est sous la responsabilité de l'arbitre qui vérifie le score et les signatures des managers d'équipes (art 22.02.02 des RGES) en fin de rencontre. L'arbitre en chef remet ensuite, sauf dans les cas prévus à l'article 24.01.02 des RGES (réclamations, contestations, protêts), la feuille de match au manager du club recevant, pour transmission aux responsables de la C.R.S.B.

Les feuilles de match, de scorage, accompagnées des feuilles de décompte des lancers et des manches pour les receveurs pour les joueurs de 18 ans et moins (article 5.6.2), les iRosters doivent être scannés en PDF et envoyés par e-mail aux responsables des championnats, au responsable de la commission arbitrage CRA, aux responsables de la commission scorage et statistiques (CRSSt) ainsi qu'au responsable de l'équipe adverse, dans les 24h suivant la fin du dernier match.

Des photographies de ces documents ne sont pas autorisées.

Ceci dans le souci de vous communiquer le classement au plus vite sur le site de la Ligue, ainsi qu'à la presse locale et régionale.

Si l'arbitre conserve la feuille de match, il a la responsabilité de la transmettre au responsable de la division concernée, dans les 48 heures (le cachet de la poste faisant foi) ou par internet.

### **5.6.10 Discipline**

Un 3<sup>ème</sup> avertissement pendant le championnat sur le même joueur ou coach sera sanctionné d'une rencontre de suspension automatique pour la prochaine rencontre inscrite dans le calendrier de la compétition.

Une expulsion d'un joueur ou coach pendant la compétition sera sanctionnée d'une rencontre de suspension automatique pour la prochaine rencontre inscrite dans le calendrier de la compétition.

L'arbitre fera noter par le scoreur, le moment du match, le nom du joueur ou coach ayant reçu un avertissement ou une exclusion, et le notifiera sur la feuille « rapport de match » à la fin de la rencontre.

L'arbitre établira un rapport de match sur le document officiel ([annexe 1](#)) mentionnant le(s) moment(s) de(s) l'incident(s) et la ou les raison(s) de(s) l'avertissement(s) ou de l'exclusion(s).

En outre, le joueur ou le coach ainsi sanctionné pourra faire l'objet de poursuites disciplinaires, assorties ou non de mesures conservatoires, conformément au règlement disciplinaire fédéral.

## **5.7 Scorage et décomptes**

### **5.7.1 Modalités**

Le scorage est obligatoire en Régionale1 et en Régionale2.

Le scorage n'est pas obligatoire mais vivement recommandé en R3. Le scorage doit cependant être envoyé détaillant le score par manche et doit être rempli sur la feuille de match.

Le club recevant est responsable du scorage pour le ou les matches. Il doit être effectué sur les feuilles officielles et originales de la FFBS.

### **5.7.2 Décompte des lanceurs et receveurs de 16 à 18 ans**

Les décomptes des lancers sont obligatoires pour les joueurs ayant de 16 à 18 ans ainsi que le décompte des manches pour les receveurs tel que précisé dans le règlement de la CRJ Nouvelle-Aquitaine et l'article 5.07 de l'annexe 9 des R.G.E.S. pour les lanceurs et l'article « Le Receveur » de l'annexe 9 des R.G.E.S. pour les receveurs. Ces décomptes se feront sous la responsabilité du scoreur du club recevant mais faits par une autre personne désignée par le club recevant et œuvrant dans la cabine de scorage ou à proximité du scoreur.

Ces décomptes sont obligatoires en R1, R2 et R3 et doivent respecter ces règles :

- Les lanceurs ayant de 16 à 18 ans sont limités à 95 lancers par week-end de championnat.
- Les lancers d'échauffements et « pick-off » ne sont pas comptabilisés.
- Le lanceur ayant atteint cette limite, est autorisé à terminer le batteur en cours.
- A partir de 41 lancers effectués dans une journée, ces lanceurs devront observer 1 jour complet de repos au minimum.
- Un joueur ayant de 16 à 18 ans, qui aurait atteint sa limite de lancer ne peut plus jouer au poste de receveur le même jour.
- Les receveurs ayant de 16 à 18 ans sont limités à 9 manches sur 24h à cette position, et 18 manches maximum sur 72h.

Le club faisant jouer un jeune de 16 à 18 ans doit le signaler à l'arbitre et au scoreur. Si ce signalement n'est pas fait, le club fautif aura match perdu.

**Suggestion :** sur la feuille de match, marquer « J » en face du nom du jeune comme il faut marquer « E » pour un étranger.

Aucune demande de correction des feuilles de scorage ne sera acceptée sauf si elle émane des statisticiens de la CRSS et suite à des scorages incompréhensibles.

### **5.7.3 Indemnités de scorage**

L'indemnité du scoreur sera payée, avant le match, par moitié par les 2 équipes et au maximum comme un scoreur régional, voir tarif en fin de document. Les arrangements entre clubs sont autorisés pour le système d'indemnisation.

### **5.7.4 Joueurs étrangers et joueurs mutés**

En R1, R2, et R3, au maximum, trois joueurs étrangers sont autorisés sur le terrain par équipe et 4 sur la feuille de match. (RGES 31.01.01)

**Sont considéré comme joueur étranger, les joueurs cités dans l'article 29 des RGES.**

Il ne pourra pas y avoir plus de 3 joueurs mutés par équipe en même temps sur le terrain, des changements pourront être effectués avec des joueurs mutés figurant sur la feuille de match. (Article 32-01)

## **5.7.5 Groupement sportif à plusieurs équipes**

### **5.7.5.1 Les ententes**

**Les ententes** sont autorisées après demande d'accord à la **CNSB** avant le **31 décembre 2020**. La demande d'Entente devra préciser quel club est responsable de l'Entente et quel club conservera les droits sportifs.

### **5.7.5.2 Engagements**

Deux équipes d'un même groupement sportif ne peuvent évoluer dans la même division, sauf dans la division la plus basse.

### **5.7.5.3 Mouvements internes de joueurs**

Pour les groupements sportifs engageant plusieurs équipes en championnat officiel dans la même catégorie d'âge, il est interdit à un joueur de jouer en équipe première et en équipe réserve à moins de 48 heures d'intervalle entre les deux rencontres. (Article 6.04.05 des RGES).

Un joueur est considéré comme appartenant à une division après avoir **joué** 1/3 des rencontres officielles dans cette division, arrondi par défaut. (Article 6.04.06).

Un joueur est considéré comme ayant joué une rencontre dès lors qu'il se trouve « En Jeu », c'est à dire dès l'instant où il figure sur la feuille de score soit en attaque soit en défense. (Article 6.04.07).

Une équipe réserve ne peut utiliser en jeu simultanément plus d'un seul joueur appartenant à la division supérieure tel que défini précédemment excepté pour les phases finales (article 6.04.09).

**Aucun joueur ayant déjà lancé au moins 10 manches dans une division supérieure n'est pas autorisé à lancer dans une division inférieure.**

En cas de non-respect de ces règlements, l'équipe fautive aura match perdu par forfait et une pénalité **de 150 €**.

## **5.8 Les protêts (article 25 des RGES)**

### **5.8.1 Modalités du protêt**

Une équipe qui conteste l'application d'une règle par l'arbitre peut déposer un protêt.

Les protêts (**annexe 2**) doivent être rédigés lisiblement, par l'arbitre en chef, sous la dictée du manager plaignant, sur un document séparé qui sera annexé à la feuille de match, le verso de celle-ci devant mentionner l'existence d'un dépôt de garantie, et reste réservé aux appréciations des arbitres et non communiqué aux managers. **Seul le manager de l'équipe peut être l'interlocuteur de l'arbitre.**

Le protêt ainsi rédigé est signé par le manager plaignant et visé par l'arbitre en chef. Tout protêt devra être accompagné obligatoirement d'un dépôt de garantie dont le montant est déterminé annuellement par le Comité Directeur.

Un protêt non accompagné du dépôt de garantie prévu n'est pas recevable.

### **5.8.2 Communication du protêt**

En cas de protêt, la feuille de match est sous la responsabilité de l'arbitre en chef. Celui-ci doit transmettre la feuille de match, dans les 48 heures suivant la rencontre à la C.R.S.B. sous peine de sanctions décidées par la Commission de discipline fédérale.

## **5.9 Classement**

### **5.9.1 Phases du championnat**

En R1 les 2 équipes classées 1er et 2eme des poules A et B de la phase 1 sont reversées dans la poule C pour la phase 2. Les équipes classées 3eme et 4eme sont reversées dans la poule D pour la phase 2.

En R2 les 2 équipes classées 1er et 2eme des poules E et F de la phase 1 sont reversées dans la poule G pour la phase 2. Les équipes classées 3eme et 4eme sont reversées dans la poule H pour la phase 2.

En R3 les 2 équipes classées 1er et 2eme des poules J et K de la phase 1 sont reversées dans la poule L pour la phase 2. Les équipes classées 3eme et 4eme sont reversées dans la poule M pour la phase 2.

Pour les 3 divisions, les résultats et les scores obtenus entre les 2 équipes de la même poule en phase 1 sont conservés pour établir le classement de la phase 2.

### **5.9.2 Comptage**

Les matchs seront comptabilisés ainsi :

Victoire :	2 points
Défaite :	1 point
Défaite par forfait :	0 points

### **5.9.3 Cas d'égalité**

Le classement se fera suivant les critères ci-dessous :

- 1-** L'équipe présentant le moins de forfaits et/ou matchs perdus sur tapis vert
- 2-** L'équipe qui dispose du meilleur TQB (teams quality balance)  
(Nombre de points marqués divisé par le nombre de manches jouées en attaque) moins  
(Nombre de points encaissés divisé par le nombre de manches jouées en défense)

Si l'égalité persiste :

- 3-** L'équipe qui a le meilleur « TBQ appliqué aux points mérités »  
(Nombre de points mérités divisé par le nombre de manches jouées en attaque) moins  
(Nombre de points mérités encaissés divisé le nombre de manches jouées en défense)

Si l'égalité persiste

- 4-** La plus haute moyenne à la batte calculée sur les rencontres des équipes à égalité

Si l'égalité persiste

- 5-** Tirage au sort : pile ou face fait par le responsable CRSB de la division concernée.

## **5.10 Finales**

### **5.10.1 Conditions**

En **R1 et R2**, les 2 phases régulières seront suivies de finales au meilleur des 3 matchs et de matchs de classement pour la dernière place (7eme et 8eme place) au meilleur des 3 matchs.

En R3 les 2 phases régulières seront suivies d'une finale au meilleur des 3 matchs.

Pour la R1, uniquement, ne pourront accéder à cette finale que les joueurs ayant joué dans 1/3 des rencontres de la saison régulière de la division concernée et/ou de la division inférieure arrondi par excès (en intégrant les blessés avec CM-RGES 30-05-02).

Pour les joueurs ayant arbitrés des matchs, le nombre de matchs arbitrés entrera dans ce décompte.

Sont exemptés de cette règle :

-Les joueurs ayant un certificat de l'employeur justifiant l'absence lors des matches.

-Les joueurs licenciés avant le **27 février 2021** et n'ayant pu participer a suffisamment de matchs pour d'autres raisons (dérogation accordée par la CRSB sur demande préalable par le club).

Toute entorse à ce règlement sera l'objet d'un forfait sportif et financier.

## **5.10.2 Organisation**

### **5.10.2.1 Règlement des phases finales :**

Pour le cas où une équipe ayant acquis le droit sportif de participer au play-offs, playdown, match de classements ou de finales R1, R2 ou R3 et ne souhaitant pas ou ne pouvant pas y participer, elle devra prévenir la C.S.R.B. au moins **7 jours** avant la date prévue de ces matchs, de son intention de ne pas participer auquel cas, si cette équipe ne jouait pas **TOUS** les matchs des finales, play-offs, playdown, match de classements, elle serait déclassée du championnat et relégué en division inférieure.

Si cette équipe ne désire pas jouer les finales et qu'elle a prévenu la C.S.R.B. dans les temps, alors l'équipe classée juste derrière elle de la phase régulière sera invitée à participer à la finale.

### **5.10.2.2 R1, R2 : Finales au meilleur des 3 matchs**

La finale se jouera le weekend **des 19 et 20 juin 2021** entre les 2 meilleures équipes de la poule C de la phase 2 pour la R1 et entre les 2 meilleures équipes de la poule G de la phase 2 pour la R2.

Ces finales se joueront au meilleur des 3 matchs, 1 match le **samedi**, et 1 ou deux matchs le dimanche (si nécessaire).

L'équipe home team sera celle la mieux classée de la phase régulière pour le 1<sup>er</sup> et l'éventuel 3eme match.

L'équipe la moins bien classée sera home team pour le 2eme match.

Ces matchs se joueront en 7 manches ou 2h30 (RGES 31). Il y aura arrêt des rencontres en fin de 5<sup>o</sup> manche si 10 points d'écart ou à 4,5 manches si l'équipe recevante mène.

### **5.10.2.3 R3 : Finales**

La finale se jouera le weekend **des 26 et 27 juin 2021** entre les 2 meilleures équipes de la poule L de la phase 2.

Ces finales se joueront au meilleur des 3 matchs, 1 match le **samedi**, et 1 ou 2 matchs le dimanche (si nécessaire).

Ces matchs se joueront en 7 manches ou 2h30 (RGES 31). Il y aura arrêt des rencontres en fin de 5<sup>o</sup> manche si 10 points d'écart ou à 4,5 manches si l'équipe recevante mène.

Le changement d'équipe en attaque intervient au bout de 3 retraits **et non plus au nombre de points marqués.**

#### **5.10.2.4 Playdown R1 et R2 au meilleur des 3 matchs**

Les matchs de classement R1 et R2 pour la 7eme et 8eme place de ces championnats se joueront le weekend du **des 19 et 20 juin 2021** entre les 2 équipes classées 3eme et 4eme de la poule D pour la R1 et entre les 2 équipes classées 3eme et 4eme de la poule H pour la R2.

Ces matchs se joueront au meilleur des 3 matchs, 1 match **le samedi**, et 1 ou 2 matchs le dimanche (si nécessaire).

L'équipe home team sera celle la mieux classée de la phase régulière pour le 1<sup>er</sup> et l'éventuel 3eme match.

L'équipe la moins bien classée sera home team pour le 2eme match.

Ces matchs se joueront en 7 manches ou 2h30 (RGES 31). Il y aura arrêt des rencontres en fin de 5<sup>e</sup> manche si 10 points d'écart ou à 4,5 manches si l'équipe recevante mène.

#### **5.10.3 Arbitrage des finales et playdown R1, R2, R3**

2 arbitres par match nommés par les équipes en présence (1 par équipe) ou 2 arbitres neutres.

Chaque arbitre sera indemnisé pour tous ses frais par le club l'ayant nommé.

L'absence d'un officiel entraînera les pénalités prévues par le règlement.

#### **5.10.4 Scorage des finales**

Le scorage est obligatoire pour les finales et playdown des championnats R1, R2 et R3.

Le scorage sera assuré par le club recevant, indemnisation par moitié pour chaque club. Les balles seront fournies par le club recevant.

L'absence d'un officiel entraînera les pénalités prévues par le règlement.

### **5.11 Récompenses**

Elles seront remises par la Ligue y compris les récompenses individuelles.

Le meilleur lanceur et le meilleur frappeur seront désignés suite aux matches de la saison régulière.

Le MVP sera désigné sur la finale.

## **6 ADRESSES OFFICIELLES DE LA C.R.S.B. R1,R2, R3 ET STATS**

### **6.1 C.R.S.B. R1, R2, R3 et statistiques**

#### **6.1.1 Responsables CRSB (Litiges et réclamations R1,R2 et R3)**

Nom Rudy LABOUREAU  
Mail : [krav\\_maga\\_69@hotmail.com](mailto:krav_maga_69@hotmail.com)  
Tel : 06 26 72 63 47

Nom : GUIONIE Damien  
Mail : [d.guionie25@gmail.com](mailto:d.guionie25@gmail.com)  
Tel : 06 82 32 26 14

#### **6.1.2 Responsables des Arbitres des championnats R1, R2 et R3**

Nom :  
Mail :  
Tel :

#### **6.1.3 Responsables des statistiques des championnats R1 et R2**

AUGUSTE Marion: [marion.auguste@yahoo.fr](mailto:marion.auguste@yahoo.fr)  
MACHADO Sylvie : [sylvie.machado113@gmail.com](mailto:sylvie.machado113@gmail.com)  
DESCAT Mélanie : [melanie.descat@live.fr](mailto:melanie.descat@live.fr)

*Les feuilles de match et de scorage devront également être envoyées à la CRA, et Marion Auguste.*

*Ces personnes sont les seules interlocutrices pour les championnats R1, R2 et R3. Toute correspondance adressée au mauvais interlocuteur ne sera pas prise en compte.*

## 6.2 Responsables d'équipes

### 6.2.1 Responsables R1

<b>Anglet 1</b>	<b>Bon Encontre</b>	<b>La Rochelle 2</b>	<b>La Teste</b>
23 rue de Numa 64600 Anglet	41 rue Pierre de Coubertin 47240 Bon-Encontre	Boulevard Winston Churchill 17000 La Rochelle	Plaine des sports Gilbert Moga 33260 La Teste de Buch
Stéphane Froment	Dominique Spinoza	Forrest Crawford Kevin Sabourin	Christophe Maillou
<a href="mailto:froment.s@live.fr">froment.s@live.fr</a>	<a href="mailto:dominique.spinosa@hotmail.fr">dominique.spinosa@hotmail.fr</a>	<a href="mailto:forrest.h.crawford@gmail.com">forrest.h.crawford@gmail.com</a> <a href="mailto:kevinsabourin@laposte.net">kevinsabourin@laposte.net</a>	<a href="mailto:chris.maillou@gmail.com">chris.maillou@gmail.com</a>

<b>Limoges 1</b>	<b>Pau</b>	<b>Pessac 1</b>	<b>Pineuilh</b>
Rue Bill Coleman 87000 Limoges	Plaine des sports du hameau 64000 Pau	Plaine des sports de Romainville 33600 Pessac	25 rue de la plaine des sports 33220 Pineuilh
Yohann Gabriel	Raphael Cazenave	Yann Lacoste	Michael Lacombe
<a href="mailto:yohanngabriel@hotmail.com">yohanngabriel@hotmail.com</a>	<a href="mailto:Paupumas@gmail.com">Paupumas@gmail.com</a>	<a href="mailto:yannlacoste29@gmail.com">yannlacoste29@gmail.com</a>	<a href="mailto:michael.lacombe0536@orange.fr">michael.lacombe0536@orange.fr</a>

### 6.2.2 Responsables R2

<b>Angoulême</b>	<b>Brive</b>	<b>Campet-et-Lamolère</b>	<b>St Aubin 2</b>
Rue de Québec 16000 Angoulême	Rue Jules Ladoumège, plaine des jeux de Tujac, 19100 Brive la Gaillarde	450, chemin de Loustalot 40090 Campet et Lamolère	Plaine des sports 33160 St Aubin de Médoc
Paul Reix	Gregory Roy	Guillaume Maignan	Florian Mesmer
<a href="mailto:paul16000@hotmail.com">paul16000@hotmail.com</a>	<a href="mailto:gregoryroy@bbox.fr">gregoryroy@bbox.fr</a>	<a href="mailto:cbbtscorpions@gmail.com">cbbtscorpions@gmail.com</a>	<a href="mailto:fmesmerdudons@gmail.com">fmesmerdudons@gmail.com</a>

<b>Châtelleraut/Rochefort</b>	<b>Eysines 2</b>	<b>Niort/Poitiers</b>	<b>Périgueux</b>
Plaine de jeux Baden Powell Avenue Jean Moulin 86100 Châtelleraut	2 rue Paul Dukas 33320 Eysines	Rue Suzanne Lenglen 86000 Poitiers	Rue Francis Rongieras 24000 Périgueux
Cédric Marti Stéphane Coulon	Alexis Fort	Erwan Brockenheuer Nicolas Métayer	Rudy Laboureau
<a href="mailto:cedricmarti13@gmail.com">cedricmarti13@gmail.com</a> <a href="mailto:baseball.rochefort@sfr.fr">baseball.rochefort@sfr.fr</a>	<a href="mailto:fort.alexis@laposte.net">fort.alexis@laposte.net</a>	<a href="mailto:corbullo@gmail.com">corbullo@gmail.com</a> <a href="mailto:metayer_nicolas@outlook.fr">metayer_nicolas@outlook.fr</a>	<a href="mailto:krav_maga_69@hotmail.com">krav_maga_69@hotmail.com</a>

### 6.2.3 Responsables R3

<p><b>Pessac 2</b> Plaine des sports de Romainville 33600 Pessac</p>	<p><b>Anglet 2 / Anglet 3</b> 23 rue de Numa 64600 Anglet</p>	<p><b>Bon-encontre 2</b> 41 rue Pierre de Coubertin 47240 Bon-Encontre</p>	<p><b>Pau 2</b> Plaine des sports du hameau 64000 Pau</p>
Réda Dehendi	Gaël Gouello	Thomas Pamies	Yann Lestriez
<a href="mailto:lanfeu2000@gmail.com">lanfeu2000@gmail.com</a>	<a href="mailto:gouello.g@gmail.com">gouello.g@gmail.com</a>	<a href="mailto:thomas.pamies@gmail.com">thomas.pamies@gmail.com</a>	<a href="mailto:yann.lestriez@wanadoo.fr">yann.lestriez@wanadoo.fr</a>

<p><b>Le Porge</b> Chemin de milord 33680 Le Porge</p>	<p><b>Andernos/ Begaar</b> Plaine des sports Gilbert Moga 33260 La Teste de Buch</p>	<p><b>Limoges 2</b> Rue Bill Coleman 87000 Limoges</p>	<p><b>La Rochelle 3</b> Boulevard Winston Churchill 17000 La Rochelle</p>
Bertrand Bodin	Fabien Martinet Gaétan Ratti	Philippe Zanger Christelle Michel	Forrest Crawford
<a href="mailto:bertrandbod3@gmail.com">bertrandbod3@gmail.com</a>	<a href="mailto:fabienmartinet29@gmail.com">fabienmartinet29@gmail.com</a> <a href="mailto:gaetanratti@live.fr">gaetanratti@live.fr</a>	<a href="mailto:zanger.philippe@sfr.fr">zanger.philippe@sfr.fr</a> <a href="mailto:christel.axel@gmail.com">christel.axel@gmail.com</a>	<a href="mailto:forrest.h.crawford@gmail.com">forrest.h.crawford@gmail.com</a>

## **7 BAREME DES PENALITES PAR MATCH**

### **7.1 Feuille de match et feuilles de scorage**

- Remplissage incorrect :	20 €
- Non transmission dans les délais :	20 €
- Non transmission des résultats avant la journée suivante	<b>Match(s) perdu(s) pour le club recevant</b>
- Utilisation d'imprimés non officiels :	20 €
- Pas de feuilles de matchs (ou de scorage en R1 et R2)	<b>Forfait pour le club recevant.</b>
- Pas de décompte des lancers pour les 16 à 18 ans ou des manches pour les receveurs de 18 ans et moins	<b>Match perdu pour l'équipe du ou des jeune(s)</b>
- Pas de scorage ou scorage inexploitable	50 €

### **7.2 Codification des rencontres**

- Non utilisation de la codification des matchs :	20 €
- Non envoi de convocation ou non réponse à convocation :	20 €

### **7.3 Joueurs et Coaches**

- Utilisation d'un joueur non qualifié* : * non licencié compétition ou trop jeune.	<b>forfait financier et match perdu</b>
- Utilisation d'un joueur, manager ou coach suspendu Article 5.5.8	forfait financier et match perdu
- Managers ou coaches non licenciés	<b>60 € par personne</b>
- Scoreur non licencié	60 €
- Non-respect des articles 5.5.2, 5.6.4 et 5.6.5	<b>forfait financier et match perdu</b>
-Non-respect de l'article 5.7.4	150 € par joueurs
-Exclusion	50€ par joueur exclu
-Cumul de 3 exclusions pendant la saison	150€ pour le club

### **7.4 Forfait financier**

- Match forfait (Playoffs compris) :	150€ par match
- Quatrième match forfait (Playoffs compris) forfait :	exclusion du championnat

## 7.5 Report

- Non utilisation du formulaire de report : 20 €
- Non communication de report de match : Matches perdus pour les deux équipes

## 7.6 Arbitres

- Absence d'un arbitre : 60 € pour le club concerné
- Utilisation d'un arbitre non diplômé : 60 € pour le club concerné

Les équipes devront faire figurer les arbitres et scoreurs sur le roster.

- Arbitre en tenue non réglementaire Commission arbitrage ou Comité Directeur de la LNABSC

## 7.7 Protêt, réclamation, contestation

Dépôt de garantie 77 €

Pénalités disciplinaires :

- Selon la commission de discipline de la Fédération.

## 8 BAREME DES FRAIS D'ARBITRAGE - SCORAGE PAR MATCH

- Scoreur départemental (SD) 24 €
- Scoreur régional (SR) 43 €
- Scoreur national (SN) 43 €
- Arbitrage quel que soit le grade 30 €

Pour tous les autres frais, arrangement entre le club et les officiels, si les parties ne trouvent pas d'arrangement, se référer aux conditions fédérales

Pour les indemnités non payées, l'arbitre ou le scoreur pourra recevoir à sa demande un certificat CERFA 11580-03, formulaire de dons.



### Commission Régionale Sportive Baseball

Damien Guionie - *Président* : [d.guionie25@gmail.com](mailto:d.guionie25@gmail.com)

Rudy Laboureau - *Adjoint* : [krav\\_maga\\_69@hotmail.com](mailto:krav_maga_69@hotmail.com)

LNABSC - 2 Avenue de l'Université, 33400 Talence - 05 57 22 42 16

## ANNEXE 1 : Rapport de match (2 pages)

Documents originaux :

<https://ffbs.fr/wp-content/uploads/2019/01/Rapport-de-match-CD-19.02.06.pdf>

 FFBS FÉDÉRATION FRANÇAISE BASEBALL - SOFTBALL - CRICKET Tél : 01.44.68.89.30 Fax : 01.44.68.96.00 Email : contact@ffbs.fr	Fédération Française de Baseball et Softball	 I Recto Verso
	<b>RAPPORT DE MATCH</b>	

Rapport à remplir par l'Arbitre en Chef et/ou les autres Arbitres  
pour y notifier tous les incidents ayant amené à perturber ou interdire le bon déroulement de la rencontre

Date :	Equipe Recevant :	Equipe Visiteur :
--------	----------------------	----------------------

<b>RECLAMATION :</b>	Objet :
<b>CONTESTATION :</b>	Objet :
<b>PROTET :</b>	Objet : Situation de Jeu :
<b>AVERTISSEMENT :</b>	Nom et Prénom du Joueur :
Nom de l'Arbitre :	Numéro de licence :
	Objet :

### APPRECIATIONS, REMARQUES et COMMENTAIRES

Accueil, installations sanitaires et vestiaires, état du terrain  
Ambiance, tenue des joueurs, comportement des joueurs et des dirigeants  
Rencontre non disputée, interrompue, suspendue, non présence d'un Scoreur, etc...

### **Exemple de remplissage de rapport de match :**

-Équipe en attaque : XXXXX,

-Score :7-6

-Manche 7, 2 retraits, frappeur 4, Coureur en 2eme et 3eme base

*Suite à une décision de retrait en 1ere base à propos de laquelle il n'était pas d'accord, le Joueur N°72, monsieur Dubois Jacques, joueur de l'équipe de XXXXXX, a insulté l'arbitre de 1ere base du match.*

*Par conséquent l'exclusion de ce joueur a été prononcé à son encontre.*

Ce rapport doit être expédié par l'Arbitre en Chef, accompagné de l'exemplaire original de la feuille de match et du ou des formulaire(s) de Réclamation, Contestation ou de Protêt.  
Le plus rapidement possible et au plus tard dans les 48 heures suivant la rencontre.

SIGNATURES DE TOUS LES ARBITRES			
Arbitre en Chef	Arbitre 1 <sup>ère</sup> Base	Arbitre 2 <sup>ème</sup> Base	Arbitre 3 <sup>ème</sup> Base
Nom :	Nom :	Nom :	Nom :

(Si le verso de ce formulaire est nécessaire pour accueillir les observations, les signatures devront figurer au bas du verso)

Ce rapport doit être expédié par l'Arbitre en Chef, accompagné de l'exemplaire original de la feuille de match et des formulaires de Réclamation, Contestation ou de Protêt, le plus rapidement possible et au plus tard dans les 48 heures suivant la rencontre.

SIGNATURES DE TOUS LES ARBITRES			
Arbitre en Chef	Arbitre 1 <sup>ère</sup> Base	Arbitre 2 <sup>ème</sup> Base	Arbitre 3 <sup>ème</sup> Base
Nom :	Nom :	Nom :	Nom :

(Si le verso de ce formulaire est nécessaire pour accueillir les observations, les signatures devront figurer au bas du verso)

## ANNEXE 2 : Protêt

Documents originaux :

[https://ffbs.fr/wp-content/uploads/2019/01/Formulaire\\_Protet\\_Reclamation\\_Contestation\\_Softball\\_CD\\_12.12.15.pdf](https://ffbs.fr/wp-content/uploads/2019/01/Formulaire_Protet_Reclamation_Contestation_Softball_CD_12.12.15.pdf)

	<b>Fédération Française de Baseball et Softball</b>	
	<i>Commission Nationale Sportive Baseball Commission Fédérale Jeunes</i>	
<b>PROTET</b>	<b>RECLAMATION</b>	<b>CONTESTATION</b>
<i><b>Veillez rayer les cases ci-dessus inutiles</b></i>		
Date :		Lieu :
Championnat :	Catégorie (1) :	Poule :
Rencontre :		
Equipe :	Equipe reçue :	
Code rencontre :	<input style="width: 100px;" type="text"/>	heure :
Ecrivez	→	L'objet du Protet
ou	→	Les motifs et circonstances de la Réclamation
ou	→	Les motifs de la Contestation
<i><b>Rédigé par L'Arbitre sous la dictée du Manager Plaignant</b></i>		
Dépot de la Garantie d'un montant de :		<input style="width: 100px;" type="text"/>
Numéro du chèque :		Banque :
Date :	Heure :	à :
Noms :	Arbitre en Chef	Manager Plaignant
Signatures :		Manager de l'Autre Equipe <small>(uniquement en cas de réclamation ou contestation)</small>

(1) : spécifiez : 19 ans et plus, 18U, 15U, 12U, 9U, 6U

Edition du 12 décembre 2015